

2011_B017

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - ZAE - Zone communale - Réhabilitation du pôle d'activités de Pertuis - Programme 2008 - C7 - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis, - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

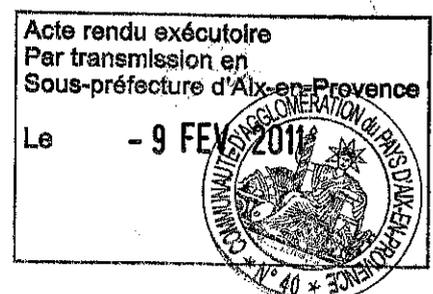
Excusé(s) avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN- Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN- Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(s) :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.



DGA
Dga Environnement Et Infrastructures
Direction Des Infrastructures Et De L'aménagement
Service Travaux Des Infrastructures Communautaires
06_02 DIRIA 210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE - Zone Communale -
Réhabilitation du Pôle d'activité de Pertuis- Programme 2008 - C7 -
Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du Pôle d'Activités de Pertuis, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Lors des études, la mise en évidence de difficultés opérationnelles ont conduit la CPA à geler l'opération et à demander à la SEMEPA d'arrêter sa mission. Il s'agit aujourd'hui de donner quitus à la SEMEPA sur l'opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée, dans le cadre du programme 2008, dans la réhabilitation du Pôle d'Activités de Pertuis et avait délégué la maîtrise d'ouvrage publique à la SEMEPA, selon un marché n°3C08M21.

Lors des études préliminaires à la réalisation des travaux de requalification du pôle d'activités de Pertuis, le problème relatif à l'usage des canaux d'arrosage de l'Association Syndicale des Arrosants de Pertuis comme réseau d'évacuation des eaux pluviales de la zone a été mis en évidence. Compte

tenu de la complexité des textes régissant ce type d'association, un avocat a été sollicité pour proposer une solution et permettre à la CPA de réaliser les travaux. La seule hypothèse envisageable est la mise en place d'une expropriation pour cause d'utilité publique du réseau d'arrosage au sein du pôle d'activités.

Par ailleurs, il s'est avéré que la procédure de régularisation des réseaux existants réalisés avant la loi sur l'eau de 1992 dite « déclaration au titre de l'antériorité » et l'obtention des diverses autorisations au titre du Code de l'Environnement, gèlent la mise en œuvre des travaux de réhabilitation initialement prévus.

Ces deux contraintes fortes ont conduit la SEMEPA, en accord avec la commune, à arrêter ce projet. Par courrier en date du 18 février 2010, la SEMEPA a donc été invitée à arrêter l'opération. La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant aux études effectuées et à la production d'un dossier projet.

La SEMEPA nous a transmis le bilan de cette opération, dont le décompte définitif est le suivant :

Montant de l'enveloppe financière prévue au marché TTC 2 650 000,00€

Recettes SEMEPA 405 932,20€

dont Avance de la CPA TTC : 400 000,00€

Produits financiers TTC : 5 932,20€

Dépenses définitives TTC : 49 571,42 €

dont Frais Divers : 26 949,59 €

Maîtrise d'œuvre : 22 621,83 €

Solde disponible SEMEPA TTC 356 360,78 €

Rémunération SEMEPA perçue 44 046,29 €

En conclusion, l'analyse de ce décompte fait apparaître un solde créditeur de 356 360,78 € TTC, lequel doit être reversé à la Communauté du Pays d'Aix.

Par ailleurs, la SEMEPA, conformément aux dispositions de la convention sollicite le quitus pour l'exécution de sa mission.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

~~VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;~~

VU la délibération n°2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour le marché n°3C08M21 pour le programme de réhabilitation 2008 sur le Pôle d'Activités de Pertuis,
- **DIRE** que ce bilan fait ressortir un solde créditeur pour la Communauté du Pays d'Aix de 356 360,78€ TTC,
- **AUTORISER** le Président à faire recette de la somme correspondante,
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - ZAE -
Zone communale - Réhabilitation du pôle d'activités de Pertuis - Programme 2008 - C7 -
Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MAHINI

